



Accord de fin de conflit :

Petit historique

- 25/02/2021 : présentation d'une méthode de calcul de la bonification du temps travail par l'Administration de la métropole
- 31/03/2021 : proposition chiffrée de la Cgt avec une bonification à 20 %
- 01/09/2021 : la Cgt dépose un préavis de grève 0-24h, allant du 07-09-2021 au 31-12-2021, avec comme revendications essentielles pour la collecte 20% et dimanches et fériés rémunérés à 150€.
- 17/09/2021 : proposition de la Direction de la métropole à 5%
- 23/09/2021 : Appel à la mobilisation de la Cgt sur la base des 20% et envoi de notre cahier revendicatif complet sur les services de collecte et propreté.
- 01/10/2021 : La métropole signe un accord avec FO à 9.5% mais la Cgt continue de se mobiliser.
- Plus d'une dizaine de réunions infructueuses avec la direction administrative de la métropole qui n'ont pas abouties jusqu'au 7/12/2021 date à laquelle ENFIN des négociations avec l'exécutif sont organisées avec toutes les organisations syndicales autour de la table.

Après 82 jours de lutte (du 23/09/21 au 13/12/21) avec des agents grévistes sur l'ensemble des conseils de territoire de la métropole, les syndiqués Cgt grévistes et la direction du syndicat ont voté hier soir la reprise du travail sur la base d'un accord de fin conflit proposé par la présidence de la Métropole.

Cet accord trouvé tardivement n'a été possible que par des négociations qui ont débuté le 07 décembre 2021 entre l'exécutif et l'ensemble des OS représentatives autour de la table. En voici l'essentiel :

- 15% de bonification sur le temps de travail pour les agents de collecte et de propreté dont les missions sont reconnues pénibles et dangereuses.
- De 90€ à minima pour tous les agents de collecte et propreté allant jusqu'à 170€ bruts de prime en fonction des situations de travail.
- L'organisation des cycles de travail (avec détermination des jours compensateurs) sur le 1er trimestre 2022, fera l'objet d'une conférence sociale.
- Plan de déprécarisations
- Plan de reconversion dès l'embauche
- Engagement pour la création d'un service médical dédié
- Plan de renouvellement du matériel tous les 5 ans
- Remise en conformité des locaux
- Plan de formation spécifique

Suite à une gestion plutôt calamiteuse de ce conflit, la signature en catimini d'un accord de fin de conflit avec un seul syndicat, et des agents en grève mais pas au même moment, nous avons voté la fin de la grève sur cette base et nous serons donc attachés et vigilants à la mise en œuvre totale de cet accord !